



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 331-1 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024, le conseil a adopté le Règlement no 331-1 relatif à la démolition d'immeubles ;

QUE Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 14^e jour du mois de mai 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 14^e jour du mois de mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 14^e jour du mois de mai 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier